



**PIGNY**

Envoyé en préfecture le 18/10/2024

Reçu en préfecture le 18/10/2024

Publié le 18/10/2024

ID : 018-211801790-20241012-2024\_0341-DE



**EXTRAIT**

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Délibération n° 2024-034**

L'an deux mil vingt-quatre, le douze octobre à neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Patrick RICHARD, Maire.

Nombre de Conseillers

En exercice : 13

Présents : 11

Votants : 13

Date de la convocation : 04 octobre 2024

PRESENTS : Patrick RICHARD, Patrick PARFAIT, Philippe DUBOIS, Jean-Pierre AUGÉ, Xavier BERNARD, Céline HENG, Christine LOUBEYRE, Patricia MARTINS, Frédérique PAWLOVSKY, Dominique COURILLEAU, Jonathan MAILET

ABSENTS EXCUSES :

Mickaël GENESTE qui donne pouvoir à Céline HENG et Nathalie RIOU qui donne pouvoir à Jonathan MAILET

SECRETAIRE : Patrick PARFAIT

**Objet** : Mutualisation frais de transport CCTHB 2023/2024

Le Maire soumet au Conseil Municipal la demande de règlement de la Communauté de Communes Terres du Haut Berry relative à la mutualisation des frais de transport des élèves de l'école primaire, à destination du gymnase Cathy Melain à St Martin d'Auxigny pour la période du 04 septembre 2023 au 05 juillet 2024.

Le coût par vacation est de 143 € HT soit 157.30 € TTC pour 2023 et 149.51 € HT soit 164.46 € TTC pour 2024.

Soit 13 vacations en 2023 et 12 en 2024 soit un coût total pour le RPI de 4018.42 € TTC. Le montant pour la commune de Pigny proratisé au nombre d'enfants (66 enfants) est de **2851.79 € TTC**.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, approuvent ce montant et autorisent Monsieur le Maire à signer la convention entre la Commune et la Communauté de Communes Terres du Haut Berry. Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans le délai de deux mois à compter de sa publication par voie postale (28 rue de la Bretonnerie, 45 057 Orléans) ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>*

Le secrétaire de séance,

Le Maire,



P. PARFAIT

P. RICHARD

Certifié exécutoire le :

Reçu en Préfecture le :

Publié sur site <https://pigny.fr> le :